

COMPTE RENDU

Réunion du GT Démarche BDO et réemploi n°3

Thématique « Matériaux » 2/2

Le 11/10/2022 de 10h à 12h - Toulouse et visio

ORDRE DU JOUR

1. Tour de table et d'écran
2. **Atelier de travail sur la thématique « matériaux » 2/2**
3. **Conclusions et rappel des prochaines étapes**

TOUR DE TABLE ET D'ÉCRAN

Voir feuille de présence en Annexe 1.

ATELIER DE TRAVAIL : THÉMATIQUE « MATÉRIAUX » 2/2

Les propositions envoyées avant la session de travail sont étudiées et débattues en séance. Sont retenues les propositions suivantes :

- Lorsqu'il y a une déconstruction préalable (neuf) ou une rénovation avec un diagnostic PEMD :
 - o Diffuser largement les informations sur ce gisement (avec un formulaire de contact anonyme) : sur [la page réemploi d'Envirobat Occitanie](#) à destination des autres opérations BDO, sur Toulouse la Plateforme du projet Life Waste2build ouverte régionalement, la plateforme du CSTB quand elle sera opérationnelle, ...
 - o Justifier d'une compétence réemploi dans l'équipe MOE ou AMO / accompagnateur BDO **prérequis argent**
 - o **Imposer** à l'entreprise curage/démolition de privilégier les filières de réemploi et de préciser leur engagement dans le mémoire de réponse à l'AO **prérequis bronze**
 - o **En cas de marché public, intégrer un critère réemploi dans la notation technique des offres prérequis bronze**
- **Rajouter un point bonus pour les projets qui proposeront un lot réemploi dédié (lot 0) (critère 2.3.1) ([voir fiche lot réemploi du CSTB](#))**
- **Renseigner en commentaire la liste des filières locales de réemploi : lien vers [la carto](#) dans le mémento + info bulle**
- 2.1.1 (Limiter l'impact environnemental du gros œuvre et de l'enveloppe) et 2.1.2 (Limiter l'impact environnemental du second œuvre et des finitions) :
 - o Pour l'ensemble des lignes : **le pourcentage de matériaux de réemploi (hors conservation in-situ pour la rénovation) compte double dans la notation de la quantité de matériaux (ex : 13% de réemploi compte pour 26%),**
 - o Dans le cas où le réemploi n'est pas valorisé dans une des lignes, le valoriser dans le 2.3.1 **Minimisation du recours aux matériaux neufs**
 - o **Le réemploi est compté systématiquement comme une filière locale**
 - o **Dans les éco matériaux « plancher et dalle » et « structure porteuse » compter les bétons utilisant des granulats recyclés selon la norme NF EN 206/CN (taux de substitution maximum de granulats) - c'est déjà le cas mais le préciser plus clairement pour développer cette pratique encore très marginale**

Ce groupe de travail se tient dans le cadre des projets R-Occi, soutenu par l'Ademe et la Région Occitanie et Life Waste2build soutenu par le programme Life de l'Union Européenne.

- 2.1.3. Limiter l'impact environnemental des VRD et de l'aménagement
 - o 2.1.3.3 : Utilisation de granulats recyclés en sous couche de voirie et de chemin piétonnier
 - o 2.1.3.4 : des éléments de VRD/aménagements extérieurs et espaces verts sont réalisés à partir de matériaux réemployés (murets en pierre, dallage, pas japonais, serrurerie, mobilier extérieur, végétaux)
- 2.3 : Minimisation du recours aux matériaux neufs
 - o 2.3.1.1 : Au moins un des éléments principaux est revalorisé avec OU sans transformation hors gravats modifier la ligne : des matériaux de réemploi sont utilisés sur le projet de manière significative (à l'appréciation de l'équipe BDO) réemploi de matériaux in-situ ou issus d'approvisionnements extérieurs + conseil **mémento se référer au 29 familles préconiser par le CSTB : (<https://www.cstb.fr/assets/medias/2022/07/engager-le-reemploi-29-familles-propices/cstb-engager-le-reemploi-liste-des-29-familles-propices.pdf>) + justification**
 - o Rajouter une ligne en cas de démolition et valoriser : des éléments issus de la déconstruction sont valorisés en réemplois ex-situ

En complément, il est noté :

- Rappeler les définitions de réemploi in-situ et ex-situ (ce point est étudié dans le GT bureaux de contrôle et assureurs qui travaille à la rédaction d'une FAQ)
- Un modèle de bilan de chantier, un outil type pour faire le bilan de chantier serait idéal (voir l'outil de Circolab – réservé aux adhérents de circolab – voire à faire un GT sur le sujet)

D'autres sujets seront travaillés dans la thématique « gestion de projet » :

- En phase esquisse/programmation : fixer des objectifs « réemploi » dans le programme environnemental du projet (qualitatifs ou quantitatifs) et définir une méthodologie de travail sur le volet réemploi du projet (réfèrent réemploi)
- Faire un REX/bilan technique/environnemental et financier du volet réemploi

En complément, nous avons parlé des éléments suivants téléchargeables en cliquant dessus :

- La [synthèse des étapes et actions pour mener une opération de réemploi](#)
- Le projet d'arrêté relatif au diagnostic PEMD
 - o [cerfa dgaln diagnostic 240921](#)
 - o [cerfa dgaln recol 240921](#)
 - o [notice dgaln diag 240921](#)
 - o [notice dgaln recol 240921](#)
 - o [220629 arrete diagnostic pemd](#)
- Invitation à la [journée économie circulaire de Toulouse Métropole](#)
- [Fiches marché public CSTB](#)

SONDAGE !!!

La question de la déconstruction a fait débat lors de la réunion et n'a pas trouvé réponse. Nous souhaitons donc avoir l'avis de l'ensemble des participants afin de trancher lors de la prochaine séance (VENEZ !) :

Choix 1 : Valorise fortement le réemploi et BDO devient un vrai levier pour le réemploi mais risque de passer à côté de certains projets

- Dans les projets de rénovations : la phase diagnostic (archi au sens de la loi MOP) intègre une réflexion sur les éléments à réemployer in-situ ou ex situ (en l'état ou après remise en état) : prérequis rénovation bronze
- Lorsqu'il y a une déconstruction préalable réalisée par le MOA :

Ce groupe de travail se tient dans le cadre des projets R-Occi, soutenu par l'Ademe et la Région Occitanie et Life Waste2build soutenu par le programme Life de l'Union Européenne.

- **Imposer une réflexion sur la qualification du bâtiment et les gisements de matériaux existants à réaliser en phase ESQ identifiant le potentiel de réemploi de l'ouvrage à déconstruire**
prérequis argent (cas du MOA qui a un lot démolition)

Choix 2 : Permet de faire rentrer un maximum de projet dans le référentiel BDO et dans des démarches incitatives de réemploi mais l'effet levier est moins prégnant

- **Dans les projets de rénovations : la phase diagnostic (archi au sens de la loi MOP) intègre une réflexion sur les éléments à réemployer in-situ ou ex situ (en l'état ou après remise en état) : prérequis rénovation bronze**
- Lorsqu'il y a une déconstruction préalable réalisée par le MOA :
 - **Imposer une réflexion sur la qualification du bâtiment et les gisements de matériaux existants à réaliser en phase ESQ identifiant le potentiel de réemploi de l'ouvrage à déconstruire (cas du MOA qui a un lot démolition) → moyen à intégrer dans la grille**

[JE DONNE MON AVIS](#)

CONCLUSIONS ET RAPPEL DES PROCHAINES ETAPES

La prochaine réunion de travail prévue le :

3 novembre 2022

De 10h à 12h

En PRESENTIEL sur Montpellier les personnes du groupe qui sont du coin (et en visio pour les autres)

Merci de confirmer votre présence par retour de mail (présentiel, visio, non)

L'objectif sera de travailler sur le thème « **territoire, site et biodiversité** ». Le tableau en Annexe 2 surligne en **jaune les lignes particulièrement concernées par le sujet du réemploi. Venez avec des idées !**

Les réunions suivantes se tiendront :

- **Le 6 décembre 2022 « confort et santé » à Toulouse + visio**
- **Le 10 janvier 2023 « social et économie » + « gestion de projet » à Montpellier + visio**

Annexes :

- **Annexe 1 Feuille de présence**
- **Annexe 2 Référentiel partie « Territoire, site et biodiversité » surligné**